

# Vigie trafic : la DSNA débute-t-elle sa prise de conscience ?



**Le 23 novembre** avaient débuté les premiers MTF (*Multilingual Test Format*) décidés par l'organisme de CdG pour justifier d'un niveau 4 OACI en anglais des agents de la Vigie Trafic. Une grogne, plus ou moins sourde, commençait à gagner parmi ces derniers privés de formation en anglais depuis toujours.

**Jugeant la situation inadmissible, le SNCTA** avait appelé à la suspension des MTF (cf le Flash info du 22 novembre) et avait pris contact avec la DO et la DSNA.

**Le 30 novembre, le chef d'organisme de CdG, adressait un mail** à tous les agents pour faire part d'un certain nombre de « mesures d'accompagnement » propres à détendre une atmosphère pesante :

- ☀ **le MTF ne sera pas un test couperet** qui, après le 20 mars 2022, date d'entrée en vigueur du règlement 2020/1234, empêcherait d'exercer ;
- ☀ **pour les agents qui acceptent de passer un MTF** : le résultat permettra d'évaluer leur niveau en langue anglaise et en fonction, des stages intensifs pourraient être proposés ;
- ☀ **pour les agents qui, considérant l'absence de préparation, souhaitent ne pas passer de MTF** : ces derniers bénéficieront d'un plan de formation adapté.

Sur le sujet « justification du niveau en langue anglaise », la décision de la DSNA *via* l'organisme de CdG semble traduire un début de prise de conscience vis à vis de l'exercice de l'AMS (*Apron Management Service*). Certains points restent encore flous : le SNCTA s'attachera à les éclaircir comme il s'attachera à accompagner les agents de la VT vers les compétences requises en anglais et plus globalement à faire reconnaître leur professionnalisme.

Cette prise de conscience doit aboutir à l'application d'une « loi du grand-père » pour permettre à chacun d'exercer sereinement le 20 mars 2022 mais aussi à la création d'une licence spécifique pour tous les agents de la Vigie Trafic de CdG.